

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS ET DES ENTREPRISES SUR LE
TERRITOIRE - (N° 1613)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
M. Lacresse

à l'amendement n° 16 de Mme Lebec

TITRE

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et à l'augmentation du prix de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La précision apportée au changement de titre souligne que ladite proposition de loi provoquera une sortie du marché européen, qui se traduira par des tarifs d'électricité volatils, qui impactera la compétitivité, stabilité et clarté tant pour les ménages que pour les entreprises.